



Comité Régional d'Equitation Auvergne Rhône-Alpes
Commission de Saut d'Obstacles

Equimasters CSO Auvergne Rhône-Alpes 2017

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX de SAUT D'OBSTACLES

REGLEMENT 2017

Le présent règlement a pour objet de clarifier les conditions d'organisation et de participation des cavaliers à ces championnats régionaux de saut d'obstacles.

En cas de litige, la commission CSO du Comité Régional d'Equitation se réserve la possibilité de faire usage d'un droit d'arbitrage.

I) Conditions générales

Préambule

- Dans le cadre de ses missions, le Comité Régional d'Equitation Auvergne Rhône-Alpes (CRE-A-RA) organise les championnats régionaux de saut d'Obstacles, et met en place les conditions de participation à ces championnats. Il en établit le règlement et décide du mode de sélection des cavaliers.

- Les Championnats organisés par le CRE-A-RA permettront d'attribuer, aux meilleurs cavaliers, les titres de Champions régionaux individuels, dans les catégories suivantes : Majors, Amat 2, Amat 1, Amat Elite, Pro 1 et, à la meilleure équipe, la coupe régionale des départements, niveau Amat 2.

- Pour ce faire, en 2017, le CRE-A-RA organise deux événements :

1) Les "**EQUIMASTERS AUVERGNE RHONE ALPES**" (Championnats Pro 1, Amat 2 par équipe des départements) qui se dérouleront les 1^{er} 2 et 3 Septembre 2017 sur le site du Parc du Cheval à Chazey sur Ain.

2) Les "**TOP TEN**" (Championnats Amat 2, Amat 1, Amat Elite et Majors) qui se dérouleront les 1^{er} et 2 Novembre 2017 dans le cadre du Salon Equitalyon.

www.equitation-rhonealpes.com

Parc du Cheval - Bât Administratif - Le Luizard - 01150 Chazey sur Ain

Tel : 04 74 35 29 86

E-mail : secretariat.crera@orange.fr

Qualifications et participations

- Le cadre général des qualifications se fait à partir du classement national permanent « Grand Prix » établi dans chaque catégorie par la FFE. La liste des cavaliers qualifiés sera arrêtée au **6 Août 2017**. Le CRE-A-RA diffusera chaque semaine la liste provisoire des 50 meilleurs cavaliers régionaux de chaque catégorie (Etablissements équestres et site internet).

- La participation aux « **EQUIMASTERS AUVERGNE RHONE ALPES** » et aux « **TOP TEN** » est réservée aux cavaliers licenciés dans la région Auvergne Rhône-Alpes, licence de compétition en cours de validité et correspondant à la catégorie dans laquelle ils ont été sélectionnés.

- Le cadre particulier des qualifications, sélections et conditions de participation dans chaque catégorie est précisé dans le présent règlement.

- Un même cavalier (éventuellement qualifié dans plusieurs catégories) ne pourra prendre part qu'à une seule épreuve de sélection et à un seul championnat.

Les cavaliers Amateurs apparaissant sur plusieurs séries de qualification (Amateur Elite, Amateur 1 et Amateur 2), doivent opter obligatoirement pour le championnat d'indice le plus élevé lorsqu'ils sont dans les 50 premiers de cette liste. Les suivants peuvent choisir entre l'indice supérieur et celui immédiatement inférieur

- Un même cheval ne peut participer qu'à un seul championnat.

- Les cavaliers qualifiés et (ou) sélectionnés s'engagent à confirmer leur participation (ou non participation) auprès de la commission du CRE-A-RA au plus tard deux semaines avant l'épreuve. La liste définitive des cavaliers devant participer aux différentes catégories des championnats sera diffusée sur le site du CRE-A-RA et sera disponible sur demande au secrétariat du CRE-A-RA.

Tout cavalier sélectionné, doit ensuite s'engager dans le Championnat correspondant, selon les modalités du règlement régional et les conditions figurant dans l'avant programme publié par FFE Compet (sauf cas de force majeure et notamment présentation d'un certificat médical ou vétérinaire). Dans le cas contraire, il ne pourra pas prétendre à toute sélection ultérieure organisée par le CRE-A-RA.

- Rappel : Tout cavalier qui, par son attitude ou ses propos, ne respecte pas les règles de bonne conduite édictées par la FFE se verra automatiquement exclu de toutes les sélections du CRE-A-RA.

Règlement

Le présent règlement a pour objet de clarifier les conditions d'organisation et de participation des cavaliers à ces championnats régionaux de saut d'obstacles.

En cas de litige, la commission CSO du Comité Régional d'Équitation se réserve la possibilité de faire usage d'un droit d'arbitrage.

II/ Les “Equimasters” – 1^{er}- 2 et 3 Septembre 2017 à Chazey sur Ain - Parc du Cheval

Ila.la Coupe des Départements par équipe Amat 2

Préambule

L'équipe Championne régionale, dans la catégorie Amateur 2, sera désignée après participation aux “Equimasters ” qui se dérouleront les 1^{er}-2 et 3 Septembre 2017 sur la piste du Parc du Cheval à Chazey sur Ain.

Sélections

Les sélections des cavaliers Amateurs 2 qui participeront à cette Coupe des départements Amateurs 2 sont sous la seule responsabilité des Comités Départementaux.

Chaque Comité départemental devra transmettre, pour validation, à la commission de saut d'obstacles du CRE-A-RA **pour le 28 Août 2017, dernier délai** la liste de son équipe composée de 4 cavaliers.

Gestion des équipes

Chaque comité départemental devra obligatoirement mandater une personne responsable avant le 28 Août 2017, présente pendant les Equimasters et en avertir la commission de sauts d'obstacles.

Ce « chef d'équipe » représentera le département pendant la compétition et sera l'interlocuteur privilégié sur place entre la commission CSO et les différents départements.

Conditions de participation

Les cavaliers sélectionnés par les départements devront impérativement :

- Etre licenciés dans un établissement du département qu'il représente,
- Figurer sur le classement national permanent des cavaliers édité par la FFE et arrêtée au **6 Août 2017**, dans la catégorie Amateur 2.

Un cavalier peut participer à la Coupe des départements et à l'épreuve de sélection Amateur2 pour le Top CRE-A-RA (voir ci dessous)

Engagements

Après établissement de la liste définitive des sélectionnés représentant chacun des 12 départements, il appartient au cavalier de s'engager conformément aux procédures habituelles.

Les cavaliers ne peuvent engager qu'un seul cheval.

Tout cavalier non sélectionné et s'engageant par erreur ne pourra pas prendre le départ de l'épreuve et ne bénéficiera d'aucun remboursement.

Réglement

A) Coupe des départements par équipe

Elle se déroulera sous la forme d'une épreuve en 2 manches. Les concurrents seront classés selon le total de leurs pénalités dans les deux manches et le temps de la 2^{ème} manche :

1^{er} jour : 1^{ère} manche, au barème A au chrono, hauteur 110. Départ des individuels puis des équipes par tirage au sort des Départements.

Pour chaque équipe, le chef d'équipe a communiqué la veille l'ordre de départ de ses 4 cavaliers.

Partiront les 1^{ers} de chaque équipe, puis les 2^{es}, puis les 3^{es}, et les 4^{èmes}.

2^e jour : 2^e manche, au barème A au chrono, sans barrage, hauteur 110. Ordre de départ des équipes inverse du classement de la première manche, (soit le total des pénalités des trois meilleurs cavaliers de chaque département)

Partiront, en premier, les individuels, dans l'ordre inverse du classement de la 1^{ère} manche, puis l'équipe la plus mal classée et, en dernier, l'équipe la mieux classée. Tous les cavaliers prendront le départ y compris les éliminés ou abandons.

Suite au classement définitif des cavaliers, les trois meilleurs résultats de chaque équipe déclarée seront pris en compte pour déterminer le podium de la Coupe des départements.

En cas d'élimination ou d'abandon d'un cavalier, durant la 1^{ère} ou la 2^e manche, son résultat pour la Coupe des départements sera basé sur le résultat du dernier cavalier ayant terminé l'épreuve, augmenté de 30 points.

Sera déclaré vainqueur et champion par équipe, le département dont l'équipe réalise le meilleur résultat.

IIb/ Qualifications et sélections pour les Championnats régionaux Amat2 Amat1 & Amat Elite

Préambule

Les Championnats régionaux 2017 Amateurs2 , Amateurs1, Amateurs Elite et Majors se dérouleront sous la forme du Top TEN à Equitalyon, les 1 et 2 Novembre 2017.

Les sélections pour ces championnats auront lieu lors des Equimasters, les 1-2 et 3 et Septembre 2017.

Qualifications

Dans chacune des catégories (Amateurs2, Amateurs1 et Amateurs Elite), pour participer à l'épreuve des Equimasters, seront qualifiés les 50 premiers cavaliers de la région Auvergne Rhône Alpes du classement national permanent, arrêté au **6 Août 2017**.

Sélections

Pour chacune des catégories (Amateurs2, Amateurs1 et Amateurs Elite), pour participer au Top TEN, seront sélectionnés les 10 **cavaliers** ayant obtenu les meilleurs résultats de l'épreuve des Equimasters labellisée « Sélections pour le Top Ten-Amateurs2 – Equita lyon » « Sélections pour le Top Ten -Amateurs1 – Equita lyon » et « Sélections pour le Top Ten -Amateurs Elite – Equita lyon »

Ces 3 épreuves de sélection se dérouleront sous la forme d'épreuves en 2 manches.

1^e jour : 1^e manche, au barème A au chrono. Départs dans l'ordre du BO, hauteur110 pour les Amateurs2, hauteur115 pour les Amateurs1 et 125 pour les Amateurs Elite.

2^e jour : 2^e manche, au barème A au chrono, sans barrage. Ordre de départ inverse du classement de la première manche.

A l'issue de la 2^{ème} manche, les concurrents seront classés selon le total de leurs pénalités dans les deux manches et le temps de la 2^{ème} manche.

Suite aux classements définitifs, les 10 cavaliers ayant obtenu les meilleurs résultats seront sélectionnés pour les Top TEN en Amateur2, Amateur1 et Amateur Elite.

Ilc/ Qualifications et sélections pour les Championnats régionaux Majors

Préambule

Dans le cadre des Equimasters, le Championnat régional Majors s'organise sur deux circuit différents :

- 1) Circuit Amat 2 : Hauteurs 105
- 2) Circuit Amat 1 : Hauteurs 115

Chaque circuit se déroule sous la forme d'une épreuve en 2 manches (1^{ère} manche au barème A au chrono et 2^{ème} manche au barème A au chrono).

Conditions de participation

Peut participer aux Finales Majors Rhône-Alpes tout cavalier âgé de 40 ans et plus, titulaire d'une licence en cours de validité et ayant participé à au moins 2 épreuves du circuits Majors proposé dans la région Auvergne Rhône Alpes.

Rappel : Un même cavalier ne pourra prendre part qu'à un seul championnat Major - Un même cheval ne peut prendre part qu'à un seul championnat.

Engagements

Les cavaliers ne peuvent engager qu'un seul cheval.

Tout cavalier engageant par erreur ne pourra prendre le départ des épreuves et ne bénéficiera d'aucun remboursement.

Les cavaliers optant pour un des championnats Majors ne peuvent prendre part à un autre championnat.

Règlement

Les 2 épreuves de sélections Majors se dérouleront sous la forme d'épreuves en 2 manches avec cumul des points des 2 manches et chronomètre de la 2^{ème} manche :

1^{er} jour : 1^{ère} manche, au barème A au chrono. Départs dans l'ordre du BO, hauteur 105 pour les Majors 2 et 115 pour les Majors 1

2^{ème} jour : 2^{ème} manche, au barème A au chrono, sans barrage. Ordre de départ inverse du classement de la première manche.

A l'issue de la 2^{ème} manche, les concurrents seront classés selon le total de leurs pénalités dans les deux manches et le temps de la 2^{ème} manche

Suite aux classements définitifs, les 10 meilleurs de chaque catégories seront qualifiés pour le top TEN à Equitalyon, les 1 et 2 Novembre 2017.

Ild/ Championnat régional Pro1

Préambule

Les champions Rhônalpins individuels de saut d'obstacles dans la catégorie Pro 1 seront désignés après participation aux « Equimasters » qui se dérouleront les 1^{er} – 2 et 3 Septembre 2017 sur la piste du Parc du cheval à Chazey sur Ain.

Qualifications

Dans la catégorie Pro 1, les qualifications des Equimasters sont réservées exclusivement aux cavaliers licenciés en Auvergne Rhône-Alpes et à partir du classement national permanent édité par la FFE.

La liste définitive des 50 cavaliers qualifiés est arrêtée au **6 Août 2017**.

Un cavalier qualifié ne peut prendre part au championnat qu'avec un seul cheval.

Tout cavalier engageant par erreur ne pourra prendre le départ des épreuves et ne bénéficiera d'aucun remboursement.

Règlement

L'épreuve du Championnat régional « Pro 1 » se déroulera sous la forme de deux épreuves :

1^{er} jour : Barème C , départ dans l'ordre du BO, hauteur 135.

2^{ème} jour : Barème A au chrono, en deux manches. 1^{ère} manche, ordre de départ inverse du classement du barème C hauteur 140.

3^{ème} jour : 2^{ème} manche dans l'ordre inverse du classement provisoire du championnat.

A l'issue de la 2^{ème} manche, les concurrents seront classés selon le total de leurs pénalités dans les deux épreuves et le temps de la 2^{ème} manche

Suite au classement définitif, il sera établi le podium et décerné le titre de "Champion Auvergne Rhône-Alpes Pro1 2017".

www.equitation-rhonealpes.com

Parc du Cheval - Bât Administratif - Le Luizard - 01150 Chazey sur Ain

Tel : 04 74 35 29 86

E-mail : secretariat.crera@orange.fr

II/ Les “Top TEN” – 1 et 2 Novembre 2017 à EQUITALYON. **Championnats régionaux Amateurs 2 – Amateurs 1 Amateurs Elite et Majors**

Préambule

Les champions Rhônalpins individuels de saut d'obstacles dans les catégories Amateurs 2, Amateurs 1, Amateurs Elite et Majors seront désignés après participation aux “TOP TEN” qui se dérouleront les 1 et 2 Novembre 2017 sur la piste “internationale” d'Equitalyon.

Dans chaque catégorie, les cavaliers sélectionnés participent à une épreuve en deux manches (1ère manche le 1 Novembre et 2ème manche le 2 Novembre).

le vainqueur de chaque épreuve est désigné “Champion Rhône-Alpes 2017” dans sa catégorie.

Sélections

Dans chacune des cinq catégories, l'épreuve “Top TEN” est réservée aux 10 premiers cavaliers sélectionnés à l'issue des Equimasters des 1^{er} -2 et 3 Septembre 2017.

Un cavalier ne peut prendre part qu'à un seul championnat, et avec un seul cheval.

Engagements

Après établissement de la sélection définitive de chaque catégorie, il appartient au cavalier sélectionné de s'engager conformément aux procédures habituelles.

Les cavaliers ne peuvent engager qu'un seul cheval (box compris dans l'engagement)

Tout cavalier non sélectionné et s'engageant par erreur ne pourra pas prendre le départ de l'épreuve et ne bénéficiera d'aucun remboursement.

Règlement

Principe général : Les épreuves finales « Top TEN» se dérouleront en deux manches.

1^{ère} manche : Barème A au chrono (ordre de passage du BO)

2^{ème} manche : Barème A au chrono sans barrage, ordre de départ inverse du classement de la première manche

Les épreuves se courront sur les hauteurs suivantes :

- Amateur 2 : 110
- Amateur 1 : 120
- Amateur Elite : 125
- Majors 1 : 105
- Majors 2 : 115

Ces championnats permettent aux cavaliers classés de multiplier par 2 leurs points dans les classements permanents FFE.

Pour le C.R.E.-A-R.A.

La Commission de Saut d'obstacles

Chazey le 19 Juin 2017